



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Préavis municipal n° 2026/09

« Demande de crédit de CHF 260'000.- pour le déploiement de compteurs d'eau intelligents et suppression du système forfaitaire »

### **Rapport de la commission des finances**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 28 avril 2026 et le 7 mai 2026 pour l'examen du préavis 2026/09. Quelques questions ont été rédigées et transmises à Monsieur Alain Bally, Municipal en charge du réseau d'eau. Il a répondu à toutes nos questions par retour d'email. Ses réponses nous ont apporté de nombreuses explications complémentaires. Nous le remercions.

### **Analyse de la commission des finances**

La commune compte 172 consommateurs d'eau qui n'ont pas de compteurs, c'est-à-dire qui ne paient pas leur approvisionnement, ni l'épuration en fonction de leur consommation, mais selon un forfait de 250.- pour la consommation et de 200.- pour l'épuration. Ces forfaits concernent principalement des résidences secondaires et des maisons de vacances.

Le préavis 2026/09 propose d'installer des compteurs intelligents pour ces 172 consommateurs et de supprimer le système forfaitaire conformément aux modifications du règlement sur la distribution. La taxe forfaitaire pour l'épuration sera également remplacée par une taxe au mètre-cube. Il est également proposé de remplacer 174 compteurs anciens par des compteurs intelligents. La commune dénombrant actuellement 171 compteurs intelligents, leur nombre serait donc triplé pour un total de 517. Suite à ce préavis, il restera 1317 compteurs « non-intelligents » sur le territoire communal.



Le système de forfait, par définition, ne permet pas de connaître exactement l'eau consommée. S'agissant principalement de résidences secondaires, qui ne sont pas occupées à l'année, la consommation réelle est probablement faible et la suppression des forfaits devrait engendrer une diminution des recettes sur la consommation. La bourse a effectué des estimations sur la consommation des 175 résidences secondaires qui sont déjà équipées de compteurs et qui consomment en moyenne 81m<sup>3</sup>/an. En extrapolant ces données aux résidences avec forfaits, la perte estimée est d'environ CHF 15'000.- avec un prix de l'eau à 1.35 CHF/m<sup>3</sup> et d'environ CHF 5'000.- avec un prix de l'eau à 2.10 CHF/m<sup>3</sup>.

Malgré les pertes estimées en supprimant les forfaits, la Commission des finances estime qu'il est souhaitable d'équiper en priorité les consommateurs au bénéfice d'un forfait. Ceci permettant une meilleure traçabilité de la consommation et une équité entre tous les consommateurs. La Commission des finances tient également à rappeler que la suppression des forfaits a été validée par le Conseil communal lors de l'approbation du règlement sur la distribution l'eau en mai 2025

Le passage à des compteurs intelligents permet un gain d'efficacité important dans les tâches administratives. Selon la Commission des finances, ce gain ne justifie cependant pas le remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau. En extrapolant le coût par compteur du préavis 2026/09 de CHF 750.-/compteur tout compris aux 1317 compteurs « non-intelligents » restants, l'investissement nécessaire à leur changement serait de CHF 987'750.-. De plus, et comme mentionné dans le préavis de la Municipalité, la durée de vie des compteurs intelligents sans entretien est de 15 ans. En divisant le prix du compteur sur sa durée de vie, on obtient un coût annuel de CHF 50.-/compteur, soit

- CHF 17'300.- / an pour les 346 compteurs du préavis 2026/09
- CHF 25'850.- / an pour les 517 compteurs intelligents installés après le préavis (346 du préavis + 171 installés actuellement)
- CHF 91'700.- /an pour l'ensembles des compteurs de la commune (517 intelligents + 1317 encore à remplacer)

Ainsi, la Commission des finances recommande de ne remplacer que les compteurs vétustes, notamment les 174 inclus dans le préavis 2026/09, mais de ne pas procéder à un remplacement massif des compteurs.



Finalement et comme indiqué dans le préavis, une part importante de l'eau « produite » n'est pas facturée pour diverses raisons (85'000m<sup>3</sup>, soit environ 24%), dont le système forfaitaire. En extrapolant la consommation de 81m<sup>3</sup> par résidence secondaire, ce chiffre devrait alors se situer aux alentours des 70'000m<sup>3</sup>, soit 20% de pertes. Nous invitons la Municipalité à réévaluer ces pertes une fois le système forfaitaire aboli et à concentrer ses efforts sur la recherche de ces 20% manquants plutôt que sur le déploiement de compteurs intelligents.

### **Investissement en cours et plafond d'endettement**

Comme mentionné dans nos précédents rapports, nous approchons de notre plafond d'endettement. Nous encourageons la Municipalité à se limiter à notre marge d'autofinancement afin de ne pas creuser notre dette, ceci tant que l'on n'aura pas une vue précise de l'impact de nos investissements lourds actuels. Notre marge d'autofinancement, pour 2026, est estimée à environ 1.5 million.

Afin que le conseil puisse avoir une vue des investissements en cours pour 2026, voici un récapitulatif :

Préavis 2026-01 Port Garinettes – <b>Accepté</b>	<b>120'000.-</b>
Préavis 2026-02 Eclairage public – <b>Accepté</b>	<b>140'000.-</b>
Préavis 2026-04 MCH2 – <b>Accepté</b>	<b>60'000.-</b>
Préavis 2026-05 Chauffage Vallamand – <b>Accepté</b>	<b>220'000.-</b>
Préavis 2026-06 Etude route Chabrey – <b>Accepté</b>	<b>95'000.-</b>
Préavis 2026-08 Réfection chemin Vermou	<b>255'000.-</b>
Préavis 2026-09 Déploiement compteurs intelligents	<b>260'000.-</b>
	<hr/>
Total des investissements 2026 *:	<b>1'150'000.-</b>

\*déjà acceptés ou à l'ordre du jour du conseil du 19 mai 2026.



**Conclusion :**

Après étude du préavis 2026/09, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

La Commission des finances, Vully-les-Lacs, le 11 mai 2026.

Damian Fioretta   Arnaud Guignard   Antoine Parisod   Anne Jobin   Cédric Bardet